

Département de la Haute-Garonne
Commune de Tournefeuille

18 Chemin de Larramet

Lotissement « Les Jardins d'EALF »

PA 2

NOTICE DE PRESENTATION

I- SITUATION :

Le terrain faisant l'objet de ce projet de lotissement est situé à l'Ouest de l'agglomération Toulousaine, au sein de la commune de Tournefeuille.

L'opération d'aménagement porte sur les parcelles cadastrées section BI n °424 et 425.

II- DESCRIPTION DU TERRAIN :

Le terrain est de forme régulière. Il ouvre à l'Ouest sur le chemin de Larramet. Au Sud, à l'Est et à l'Ouest il est bordé d'une zone d'habitat pavillonnaire.

Le périmètre de l'opération est classé en secteur UDa du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 novembre 2015.

La superficie totale du projet est de **1 558 m²**.

III- PRESENTATION DU PROJET :

Le projet a pour objectif la création de 2 lots à usage d'habitation conformément à la destination de la zone UDa du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 novembre 2015.

Les 2 lots auront des superficies de 600m² et 707m².

L'accès

La voie privée en impasse, prévue sens unique, aura une longueur de 40m.

Un espace de croisement sera aménagé au droit du chemin de Larramet. Une placette de retournement sera créée au fond de la voie privée. La voie qui lie ces deux espaces a une largeur qui varie entre 4.30 et 4.00m.

L'accès depuis le chemin de Larramet existe.

La végétation

La haie située sur la voie sera supprimée

Les réseaux

Les eaux usées des nouveaux lots seront collectées et rejetées dans le réseau existant chemin de Larramet.

Les lots seront desservis en eau potable à partir de la canalisation existante sur le chemin de Larramet.

La défense contre l'incendie sera assurée à partir du poteau incendie situé sur le chemin de Larramet à 80m de l'entrée du lotissement.

La desserte en énergie électrique sera réalisée à partir du réseau existant chemin de Larramet.

La desserte en gaz pourra éventuellement être réalisée à partir du réseau existant chemin de Larramet.

Le raccordement au réseau téléphonique se fera sur le réseau existant chemin de Larramet.

Les eaux de ruissellement des lots individuels devront être infiltrées sur les lots.

Les eaux de ruissellement de la voie d'accès seront infiltrées à travers la voie.

Services

Les ordures ménagères seront déposées sur l'aire de présentation prévue à cet effet en bordure du chemin de Larramet

Les pièces ci-annexées décrivent plus précisément le projet :

- PA1 : le plan de situation
- PA3: le plan topographique
- PA 4 : le plan de composition
- PA 5 : les coupes
- PA 6 : vues proches du projet
- PA 7 : vue lointaine du projet
- PA 8 : le programme des travaux
- PA8.1 : le plan des travaux de voirie, d'eaux usées et d'adduction d'eau potable.
- PA8.2 : le plan des travaux des réseaux électrique et télécom
- PA 9 : une hypothèse d'implantation des futures constructions
- PA 10 : le règlement du lotissement
- PA 12 : l'engagement du lotisseur à céder les espaces et équipements communs à l'indivision formée par les acquéreurs des lots.

IV- REPARTITION DE LA SURFACE DE PLANCHER

La surface de plancher affectée à l'opération est de 599m². Elle sera répartie à la vente de chaque lot.

Fait à Tournefeuille le 19 juillet 2016

Le lotisseur